

Frédérique ROLET
Secrétaire générale du SNES-FSU
Olivier RALUY
Secrétaire de catégorie CPE

à

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris le 25 mai 2018

Monsieur le Ministre,

Lors du CTM du 16 mai dernier, le projet d'arrêté «*portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des conseillers principaux d'éducation*» a fait l'objet d'un rejet unanime des organisations syndicales. Ce projet d'arrêté vise à revoir la composition de la CAPN et des CAPA en vue des prochaines élections professionnelles. Il s'appuie sur une interprétation restrictive faite par le Conseil d'État de l'article 10 de la loi de 1984, considérant que les CPE ne constituent pas un corps dérogatoire au statut général de la fonction publique.

Votre ministère avait jusqu'en mars indiqué aux organisations syndicales qu'il pensait pouvoir maintenir la situation et permettre que la composition des CAP CPE continue de déroger, comme pour les enseignants, aux dispositions communes prévues dans le décret 82-451. Un projet de décret modifiant le décret 87-496 avait d'ailleurs été soumis au CTM du 20 mars 2018.

À quelques mois de l'échéance des élections professionnelles, imposer une telle modification contre l'avis de tous les représentants des personnels est un mauvais coup porté au dialogue social. En effet, par ce vote négatif unanime, les représentants au CTM ont dénoncé ce qui est vécu comme un affaiblissement du paritarisme et des moyens dont disposent les élus pour défendre les personnels.

C'est pourquoi nous vous demandons, dans un premier temps, de publier les modifications du décret 87-496 votées en CTM, que soient étudiés, dans les meilleurs délais, tous les moyens de maintenir le statu quo concernant la composition des instances paritaires des CPE, en particulier par la modification de l'article 10 de la loi 84-16 évoquée lors d'échanges avec votre cabinet.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous voudrez bien porter à ce message et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Frédérique ROLET

Olivier RALUY

